



Regards sur Vaire

Notre petit journal communal



Le 15 mars la population en votant a décidé d'élire ou de réélire : Fanny LEMAIRE, Thierry DAUTHUILLE, Guillaume MAROTINE, Pierre GARAU, Daniel VANDENHOVE, Michel VANNEUFVILLE, Laurence WALPOËL, Christophe PARENT, Gilbert MARQUANT, Alain VILTARD et Marcel VILBERT.

Le 23 mai 2020 LE Conseil Municipal s'est réuni à huis clos (confinement) et à voter pour la réélection de Daniel VANDENHOVE Maire, Marcel VILBERT 1^{ER} Adjoint, Alain VILTARD 2^{ème} Adjoint et Gilbert MARQUANT 3^{ème} Adjoint.



VOS ELUS

VAN-DEN-HOVE Daniel

Maire

VILBERT Marcel

Premier adjoint

VILTARD Alain

Deuxième adjoint

MARQUANT Gilbert

Troisième adjoint

GARAUX Pierre

Conseiller

LEMAIRE LOUCHET Fanny

Conseillère

DAUTHUILLE Thierry

Conseiller

WALPOËL LEMOINE Laurence

Conseillère

VANNEUFVILLE Michel

Conseiller

PARENT Christophe

Conseiller

MAROTINE Guillaume

Conseiller

LES COMMISSIONS

	Commissions									Inter-communautés			Autres
	Informations et Communication	Affaires Financières	Patrimoine	Urbanisme et Environnement	Sécurité	Travaux	Actions Culturelles et festives	Gestion des Baux Communaux	Gestion Habitations de loisir	Com de Com Val de somme	SISCO Syndicat solaire	F.D.E. Syndicat Electrification	Correspondant Défense
VAN-DEN-HOVE Daniel	X	X	X	X	X	X	X		X	T	T	T	
VILBERT Marcel	R	R	R	P	P	P		P	P	S			
VILTARD Alain			P	R	R	R			P				T
MARQUANT Gilbert				P		P	R	R	R				
GARAUX Pierre	P						P						
LEMAIRE Fanny			P				P	P					
DAUTHUILLE Thierry		P			P		P					T	
WALPOËL Laurence	P	P			P		P	P					
VANNEUFVILLE Michel			P	P		P							
PARENT Christophe		P				P			P		T		
MAROTINE Guillaume	P			P			P	P					
Légende :				T	Titulaire								
				S	Suppléant								
				R	Responsable Commission								
				P	Participant Commission								

-----INFOS PRATIQUES-----

Mairie : téléphone : 03 22 48 10 72

Site internet : vaire-sous-corbie.a3w.fr

Adresse Mail : mairie.vaire.sous.corbie@wanadoo.fr

Permanence secrétariat de la Mairie :

⇒ LUNDI et VENDREDI de 17 H. 30 à 18 H. 45

Secrétaire de Mairie :

⇒ Madame GUENET Corinne

Permanences du Maire et des Adjointes de 18 H. à 19 H.

→ Le premier mercredi du mois : VAN DEN HOVE Daniel

→ Le deuxième mercredi du mois : VILTARD Alain

→ Le troisième mercredi du mois : VILBERT Marcel

→ Le quatrième mercredi du mois : MARQUANT Gilbert

ORDURES MENAGERES :

⇒ Le ramassage des ordures ménagères : le mercredi matin

⇒ Containers collectifs à disposition des habitants du village : Rue de l'Eglise

Un container pour le verre

Un container pour le papier.

LES DECHÊTERIES.

(02 déchèteries sont désormais à disposition)

La même carte est valable pour les 02 déchèteries

➤ CORBIE

▪ Horaires d'hiver du 01 octobre au 31 mars

♦ Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 09 H. à 12 H. et de 14 H. à 18 H.

♦ Mardi, Jeudi de 14 H. à 18 H.

♦ Dimanche de 09 H. à 12 H.

▪ Horaires d'été du 01 avril au 30 septembre

♦ Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 09 H. à 13 H. et de 14 H. à 18 H.

♦ Mardi, Jeudi de 14 H. à 18 H.

♦ Dimanche de 09 H. à 12 H.

➤ VILLERS BRETONNEUX

▪ Horaires d'ouverture :

♦ Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 09 H. à 12 H. et de 14 H. à 18 H.

♦ Jeudi de 14 H. à 18 H.

♦ Dimanche de 09 H. à 12 H.

FERMEE LE LUNDI ET LES JOURS FERIES

LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE

Responsable de la location :

Marcel VILBERT

Téléphone : **06 24 51 09 35**

Tarification :

Habitants résidents dans la commune :

Période	Remise des clés le :	
	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures
Du 01 janvier au 31 mars	215,00 €	185,00 €
Du 01 avril au 30 septembre	200,00 €	170,00 €
Du 01 octobre au 31 décembre	215,00 €	185,00 €
	Reprise des clés le Lundi 12 heures	

Habitants non résidents de la commune :

Période	Remise des clés le :	
	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures
Du 01 janvier au 31 mars	280,00 €	250,00 €
Du 01 avril au 30 septembre	265,00 €	235,00 €
Du 01 octobre au 31 décembre	280,00 €	250,00 €
	Reprise des clés le Lundi 12 heures	

Forfait journalier pour tous du lundi au vendredi de 08 heures à 18 heures : **80,00 €**

Lors du décès d'un proche, la salle est mise à disposition pour une demie journée pour les résidents de la commune (sur demande d'une part, et d'autre part que la salle ne soit pas déjà réservée d'autre part).

Les tarifs ci-dessus sont tout compris (Electricité, Gaz, Eau, Congélateur, Frigidaire)

non compris dans le tarif la vaisselle qui est facturée en sus.

Conditions de location :

Lors de la signature il vous sera demandé :

- ☐ Un chèque de caution de 350,00 €
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- ☐ Un état des lieux sera effectué à la remise des clés et aussi à la reprise des clés.

INFOS UTILES

JOURNÉE CITOYENNE

Vous êtes garçon ou fille, vous avez 16 ans révolus.

Vous devez obligatoirement vous présenter à la Mairie afin de vous faire recenser et ce dans le trimestre qui suit votre anniversaire.

La Mairie vous remettra une attestation de recensement que vous conserverez précieusement

PERMANENCE DU CONCILIATEUR

Le conciliateur de justice est présent à la Mairie de CORBIE les 1^{er} et 2^{ème} Mercredi de chaque mois à partir de 10 heures. Il reçoit sans rendez-vous.

MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme, Qu'est ce que c'est ?



Photo 1



photo 2



photo 3

- La maladie de Lyme est infection due à une tique (photo 1).
- La tique peut transmettre la bactérie au moment d'une piqûre.
- La maladie n'est pas contagieuse.

Quels sont les signes de la maladie de Lyme ?

- La maladie peut apparaître sous la forme du plaque rouge (photo 2) dans les jours qui suivent la piqûre, fatigue, fièvres ou frissons, maux de tête, engourdissement...

Avec ou sans plaque il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines après la piqûre, un traitement antibiotique vous sera prescrit.

En cas de non traitement les conséquences peuvent être graves : atteintes des nerfs, des articulations du cœur de la peau peuvent s'installer.

Comment se protéger ?

- Lors de vos sorties se couvrir toutes les parties du corps.
- Evitez les broussailles les hautes herbes
- Si la tique vous pique pensez à l'enlever le plus rapidement possible.

Comment retirer une tique ?

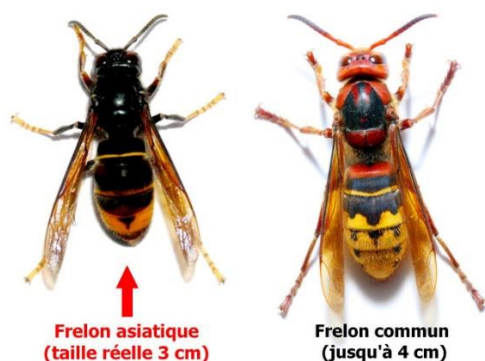
- Ne mettez aucun produit sur la tique
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles
- Utilisez un tire tique (modèle photo 3) disponible en pharmacie glissez le crochet sous la tique sans l'écraser. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche
- Après avoir enlevé la tique désinfectez la peau avec un antiseptique.

FRELON ASIATIQUE

Avec les beaux jours le frelon asiatique fait son apparition dans notre région.

Comment le reconnaître :

- Le frelon asiatique a une tête noire
- Le frelon asiatique a un thorax brun foncé
- Le frelon asiatique a un abdomen avec des segments abdominaux bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4^{ème} segment de l'abdomen porte une large bande jaune orangé ;
- Le frelon asiatique est plus petit que le frelon commun (photo de gauche)



Que faire en cas de découverte ?

- Ne pas s'approcher du nid
- Se tenir à une quinzaine de mètres
- Ne pas le détruire
- Prévenir la mairie
 - Elle a en charge le recensement des nids
 - Elle vous communiquera les coordonnées d'un prestataire agréé et la procédure à suivre ainsi que le coût de l'intervention.

Comment réagir lors d'une attaque ?

- Rester calme
- Eviter les mouvements brusques
- S'éloigner le plus rapidement le plus loin possible du nid
- Ne pas rester groupé

Que faire après une attaque ?

- Se mettre au repos
- Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets
- Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse
- Appeler le 18 à la suite d'une attaque massive ou en présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées...).

PLAN CANICULE

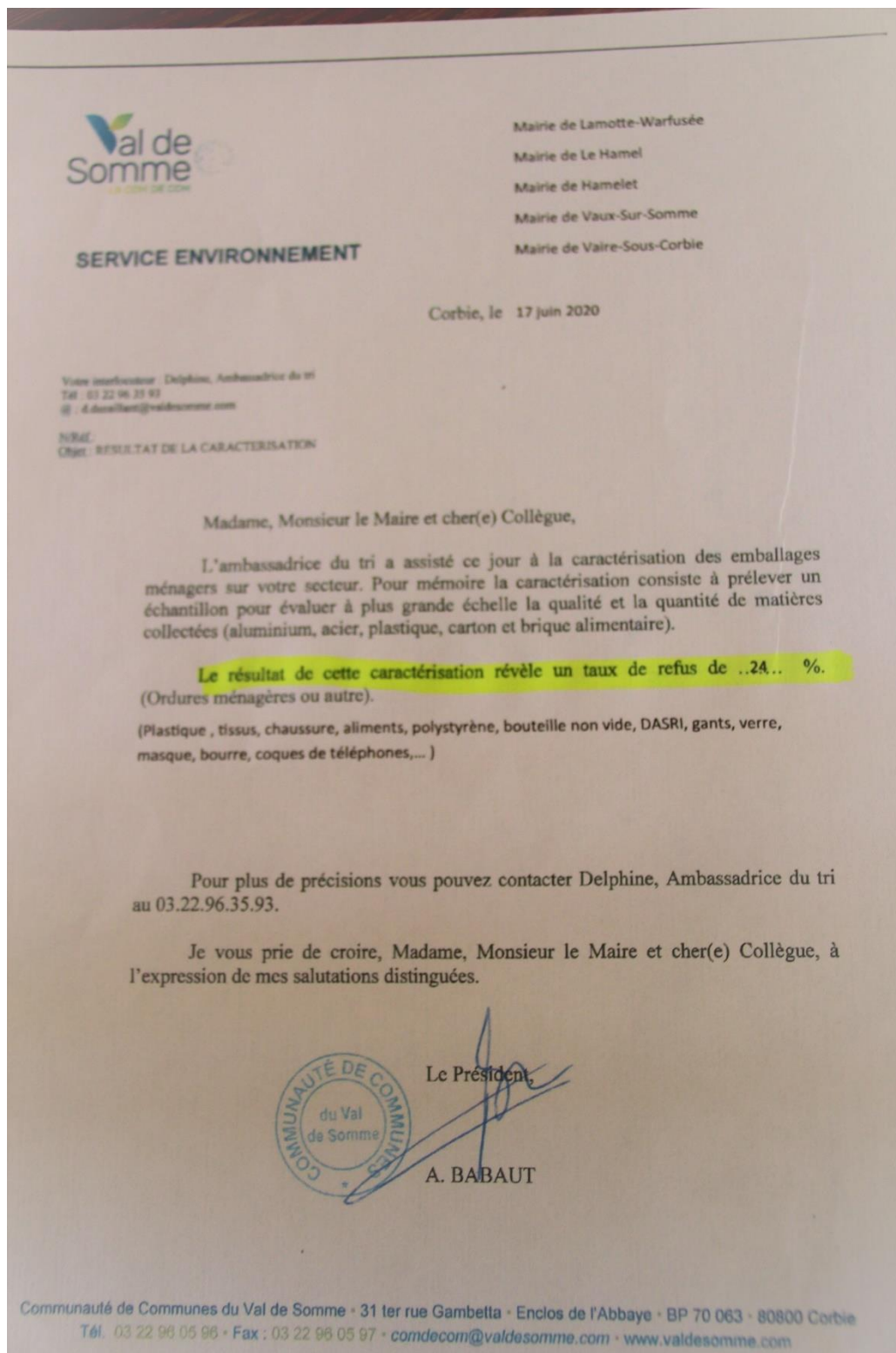
L'été est arrivé et peut être sera-t-il chaud !

Pensez à prendre soin de vous :

- Vous rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour,
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif (01 litre et demi par jour minimum)
- Passer le plus de temps possible dans un endroit frais,
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes,
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (fermer les volets),
- Donner des nouvelles aux proches

La collecte des ordures ménagères

Vous trouverez ci-après copie d'un courrier de Madame DUSSAILLANT ambassadrice du tri et suite à des contrôles effectués par prélèvement lors du ramassage des ordures ménagères du 17 juin 2020



Pour votre information en 2019 le taux était de 22 %, certes il y a 05 communes et peut-être devons-nous relativiser pour VAIRE. Néanmoins ce taux est en augmentation de 02 points pour 2020. Essayons de faire mieux !

En début d'année nous avons distribué dans les boîtes aux lettres un flyer vous précisant la bonne utilisation des poubelles, nous vous rappelons ci-après les consignes de tri à respecter :

Poubelles jaunes :



Produits admis dans la poubelle jaune :

Tous les emballages **plastiques** : toutes les bouteilles, flacons, bidons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films.
Les canettes métalliques de boisson et les boîtes de conserve.
Les bidons de sirop, les bombes aérosols et les tétra-brick.
Les barquettes en aluminium et les tubes en métal.
Suremballage, cartons équipement.
Petit carton d'emballage, boîtes de biscuit, baril de lessive.

Produits interdits dans la poubelle jaune :

Les bidons et les flacons de produits toxiques : huile moteur, white spirit, allume barbecue, peinture, soude...
Les bouteilles et les flacons ayant contenus des produits phytosanitaires : insecticide, herbicide....
Les jouets, rasoirs jetables, seringues, stylos, briquets....
Les vis, les écrous, barbelés, paires de ciseaux....
Les boîtes de conserve non vidées...

Pour information : une petite astuce de la Com de Com VAL DE SOMME « dans le bac jaune ne mettre que les produits de la cuisine et de la salle de bain non souillée ».

Poubelles vertes



Produits **admis dans la poubelle verte :**

Les déchets qui ne sont pas recyclables, qui ne sont pas admis dans la poubelle jaune.

La Com de Com VaL de Somme a mis à votre disposition des conteneurs (à proximité de l'Eglise) :

Un Conteneur de verre :

Produits admis dans le conteneur verre :

Les pots sans bouchon : pots de confiture, de compote, de miel, d'aliment pour bébé, de moutarde, de mayonnaise, de sauce, d'épices, d'aromates (cannelle, safran...) de condiments (sel, poivre...), de café soluble.
Les bocaux sans bouchon : les bocaux de fruits et sirop, de légumes, de plats cuisinés, de cornichons, d'olives, d'anchois.
Les bouteilles en verre et les flacons : les bouteilles de vin, de champagne, de mousseux, d'apéritif, de bière, d'eau, de jus de fruits, de vinaigre, d'huile...

Produits interdits dans le conteneur verre :

Le verre à usage pharmaceutique : thermomètre, seringue, ampoule buvable (à déposer auprès de votre pharmacien)
Les ampoules, les néons, les vases.
Le verre de vitrage, de pare-brise, de miroir, les plats et casseroles en vitro céramique.
La vaisselle en faïence, porcelaine, verre, cristal.

Un Conteneur de journaux :

Produits admis dans le conteneur journaux :

Les journaux, les magazines, les catalogues et les prospectus.
Les boîtes de carton plat et les caisses en carton ondulé : boîtes de biscuits, de céréales, de biscottes, de riz, de pâtes, de sucres.
Les cartons volumineux d'appareils hi-fi, de téléviseurs, les cartons de maintien entourant les canettes de bières, de yaourt.

Produits interdits dans le conteneur journaux :

Les papiers et cartons souillés (cartons de pizza...)

Les articles d'hygiène souillés (mouchoirs, essuie-tout, couches...)

Les classeurs ou cahiers à spirales.

Les papiers spéciaux (calque, cellophane, papiers peints, carbone...)

LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que :

- **13 000 kilomètres parcourus par une voiture diesel récente**
- **14 000 kilomètres parcourus avec une voiture essence récente**
- **18 000 kilomètres parcourus avec un véhicule diesel ancien**
- **03 semaines de chauffage avec une chaudière au bois performante**
- **12 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul récente.**

Le Préfet des Hauts de France a donc formellement interdit de brûler à l'air libre les végétaux (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

Tout contrevenant à cette interdiction s'expose à une amende pouvant atteindre 450.00 €.

De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles de voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

Il existe des solutions alternatives :

- Le compostage



Les déchets organiques peuvent être compostés. C'est facile, cela permet de réduire les volumes des déchets et le compost peut être utilisé en amendement ou en terreau

- La collecte déchetteries



Vous pouvez déposer vos déchets verts dans l'une des deux déchetteries de la Com de Com du Val de Somme

- Le paillage



Le paillage est simple peu coûteux évite le développement des mauvaises herbes et garde l'humidité.

LE BUDGET

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 03 juillet 2020 et sur lecture du premier adjoint, a accepté les comptes tels que présentés pour l'exercice 2019.

Nous vous en présentons ci-après les principaux éléments :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour son fonctionnement la commune a dépensé **150 786 €** soit une augmentation par rapport à 2018 de 12.69 % (133 805 €) *(l'augmentation est due à des dépenses supplémentaires : participation de la commune au SISCO* *(regroupement scolaire 2019 : 30 343 €, 2018 : 18 892 €)* et une dépense par habitant de **520 €** (466 € en 2018) (290 habitants)

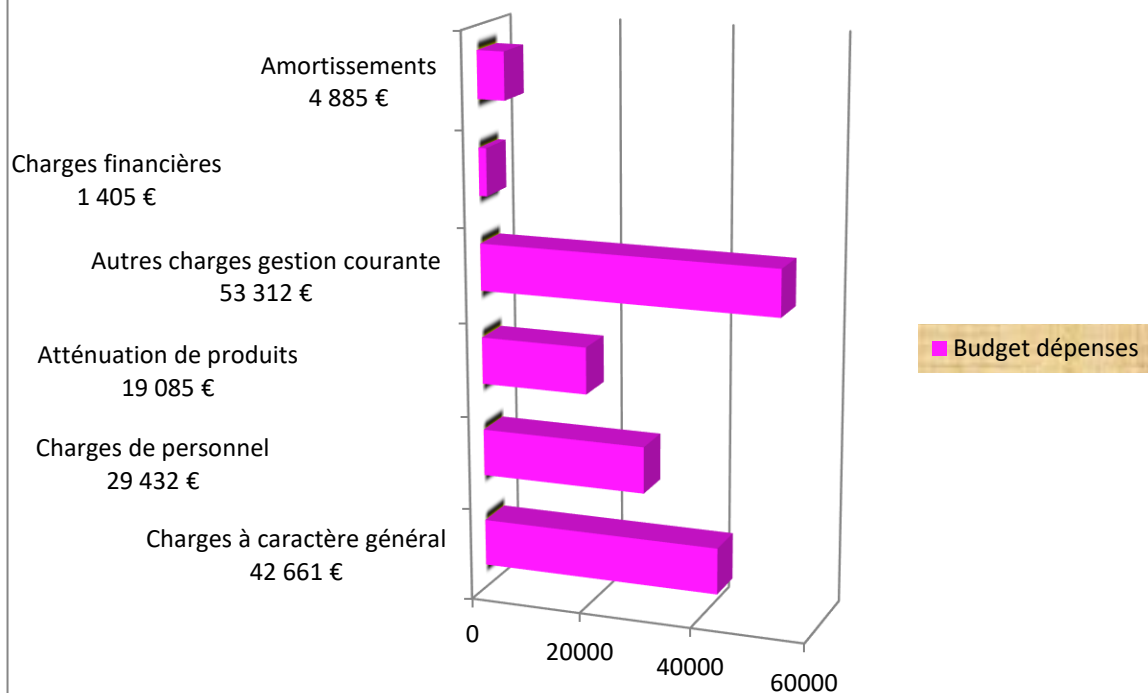
se décomposant comme suit :

- Charges à caractère général : **42 661 € = 28.29 % (30.89 % en 2018)**
 - (comprennent les dépenses énergétiques, combustibles, fournitures administratives, entretien des terrains, entretien des bâtiments, primes d'assurances, frais postaux et télécommunications, les frais de relations publiques, impôts. ...)
- Charges de personnel : **29 438 = 19.52 % (19.88 % en 2018)**
 - (rémunération du personnel employé au service communal + les charges sociales afférentes)
- Atténuation des produits : **19 085 € = 12.65 % (13.00 % en 2018)**
 - (reversement de la fiscalité à la Com de Com, prise en charge des eaux pluviales par la Com de Com)
- Autres charges de gestion courante : **53 314 € = 35.36 % (31.11 % en 2018)**
 - (indemnités des élus locaux, regroupement scolaire, service incendie)
- Charges financières : **1 405 € = 0.94 % (0.27 % en 2018)**
 - (intérêts des emprunts contractés, subventions exceptionnelles)
- Amortissements : **4 885 € = 3.24 % (3.84 % en 2018)**
 - (amortissements matériel)

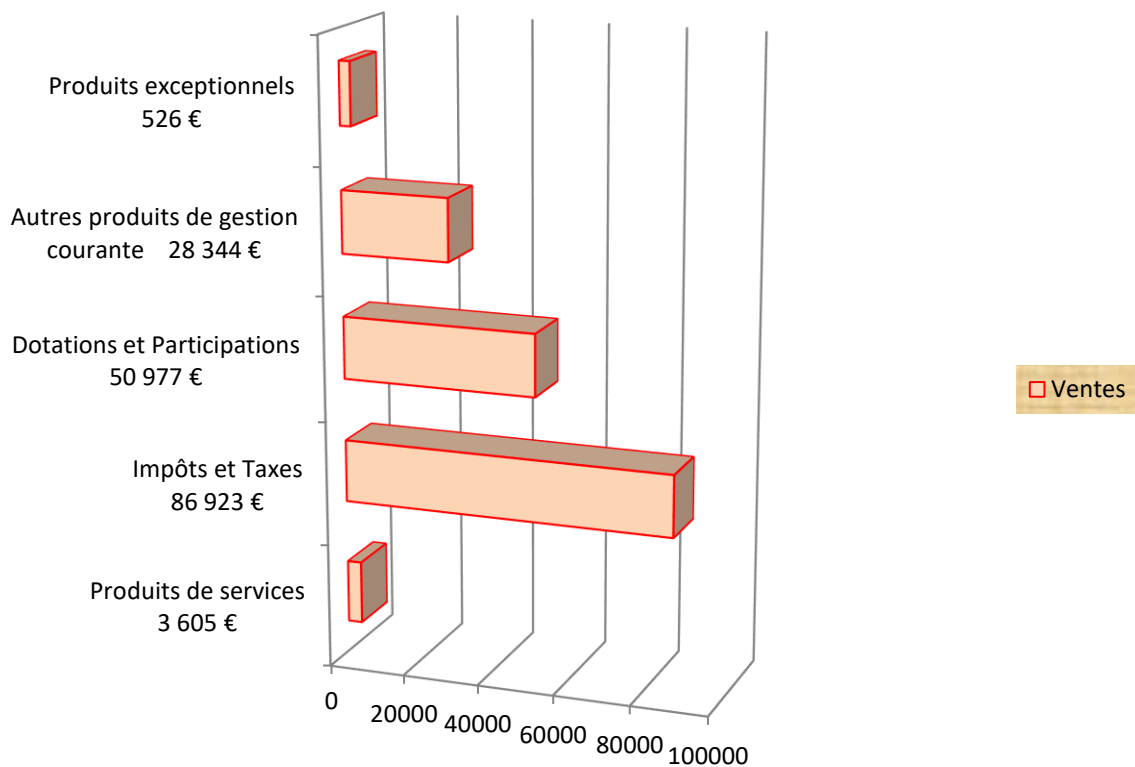
En contrepartie de ces dépenses, il nous faut des recettes pour équilibrer le budget. Ces rentrées financières pour un montant de **170 415 €** soit une recette par habitant de **588 €** (576 € en 2018) se décomposent comme suit :

- Produits des services : **3 605 € = 0.21 % (0.14 % en 2018)**
 - (droits de pêche et chasse , concessions dans les cimetières)
- Impôts et taxes : **86 963 € = 51.03 % (52.29 % en 2018)**
 - (foncier bâti, foncier non bâti, taxe habitation)
 - (dont remboursement de la participation à la Com de Com (atténuation des produits en dépenses : 17398 €
- Dotations et participations : **50.977 € = 29.91 % (28.00 % en 2018)**
 - (subventions de fonctionnement reçues de l'Etat)
- Autres produits de gestion courante **28 344 € = 16.64 % (15.54 % en 2018)**
 - (revenus mobiliers et immobiliers (locations))
- Produits exceptionnels : **526 € = 0.31 % (1.73 % en 2018)**
 - (subventions, produits divers)

BUDGET DEPENSES



BUDGET RECETTES



SECTION INVESTISSEMENT

Pour cette section le budget communal dépenses a été de **72 555 €** se décomposant comme suit :

- Immobilisations incorporelles : **0.00 € = 0,00 %**
 - (Frais occasionnés pour études diverses)
- Immobilisations corporelles en cours : **28 032 € = 38.64 %**
 - (Entretien des bâtiments publics : Mairie, Eglise, Ecole, Cimetière ; matériel et outillage)
 - (achat du tracteur tondeuse valeur 17 160.00 €).
- Remboursement emprunt : **44 524 € = 61.36 %**
 - (Remboursement des emprunts contractés pour l'agrandissement de la Mairie dont un de 35 000 € par anticipation (crédit TVA)).

Pour financer ces dépenses les recettes de la section investissement ont été de **87 855 €** financé :

- Subventions reçues sur agrandissement mairie **43 610 €**
- Apports (taxe aménagement excédent fonds capitalisé **39 360 €**
- Amortissements **4 885 €**

EN CONCLUSION :

QUELQUES INDICATEURS DE GESTION

Autofinancement courant (= charges de fonctionnement + dette (emprunt) / produits de fonctionnement) :

$(150\,786 + 44\,524) / 170\,415 = 1.15$ (0,87 en 2018) *taux exceptionnellement supérieur à 1 dus au remboursement anticipé de l'emprunt TVA* (ce coefficient doit être inférieur à 1)

Coefficient de rigidité des charges structurelles (charges de personnel + ddis + sisco + intérêts / produits de fonctionnement :

$(29\,438 + 6\,956 + 30\,343 + 1\,405) / 170\,415 = 0,40$ (0,33 en 2018) (ce coefficient doit être inférieur à 0,50)

Dette (annuité de la dette (emprunt + intérêts) / nombre d'habitants :

$44\,524 + 1\,405 / 290 = 158.38$ € par habitant (38.70 € en 2018, 19.15 € en 2017)

Dette (annuité de la dette (emprunt + intérêts) / produits de fonctionnement :

$44\,524 + 1\,405 / 170\,415 = 26.95$ % (6.72 % en 2018) (ce ratio doit être inférieur à 20 %)

La commune en bref

TRAVAUX DANS LA COMMUNE : installation panneau

L'OFFICE DU TOURISME DU VAL DE SOMME a financé et procédé à l'installation d'un Panneau signalétique sur le patrimoine culturel des communes de la Com de Com.



INFORMATIONS

Résultat des Elections Municipales du 15 Mars 2020

Electeurs inscrits :	244
Electeurs votants :	134
Bulletins nuls :	003
Suffrages exprimés :	131
Résultat des votes :	
DAUTHUILLE Thierry	119 voix
GARAUX Pierre	126 voix
LEMAIRE Fanny	120 voix
MAROTINE Guillaume	109 voix
MARQUANT Gilbert	118 voix
PARENT Christophe	113 voix
VAN DEN HOVE Daniel	121 voix
VANNEUFVILLE Michel	113 voix
VILBERT Marcel	118 voix
VILTARD Alain	109 voix
WALPOËL Laurence	113 voix
Tous les candidats ont obtenus la majorité absolue et tous ont été élus.	

Taux d'imposition des impôts communaux

Le budget communal étant équilibré et répondant à une excellente gestion les taux d'imposition communaux restent constant.

Libellé/ Année	2017	2018	2019	2020	Taux moyens départementaux 2019	Taux moyens nationaux 2019
Taxe Habitation	10.14 %	10.14 %	10.14%	10.14 %	24.56 %	16.79 %
Taxe Foncière sur Bâtie	14.57 %	14.57 %	14.57 %	14.57 %	21.59 %	19.51 %
Taxe Foncière sur Non Bâtie	29.09 %	29.09 %	29.09 %	29.09 %	49.72 %	42.27 %

NOUVEAU SITE INTERNET



Prochains événements

VOIR L'AGENDA

21 JUIN

Programme des animations d'été 2020 Val de Somme

ACTUALITÉS

TOUTES LES ACTUS



ÉLECTION MUNICIPALE

COVID 19

Notre site internet ainsi que des applications tierces utilisent des cookies et autre traceurs, permettant de vous fournir un service optimal, des contenus personnalisés et à des fins de statistiques. [En savoir plus et paramétrer les cookies.](#)

Fonctionnels uniquement

Tous les cookies

La commune a souscrit pour un nouveau site internet, plus simple à consulter et à utiliser. La mise à jour régulière est confiée à Pierre GARAUX.

Vous pouvez à tout moment consulter notre site www.vaire-sous-corbie.fr

FESTIVITES

LES VŒUX DU MAIRE

Le 17 janvier 2020 à 18H30, ont eu lieu les traditionnels vœux du Maire.

A cette occasion M. VAN DEN HOVE en a profité pour faire un bilan de l'année 2019 et a répondu à l'attente de la population de se représenter pour un nouveau mandat devant une assemblée assez nombreuse.

Un pot de l'amitié a clôturé cette réception.



LA VICTOIRE DU 08 MAI 1945

Confinement oblige, Le Maire, Les adjoints et une conseillère municipale se sont rendus au monument aux morts, pour déposer une gerbe à la mémoire des soldats tombés au front.



LE COMPTAGE DE GIBIERS



Le Dimanche 01 mars la population a été conviée au comptage de gibiers avant la reproduction de printemps sur le territoire de la commune. De nombreuses personnes ont répondu présents et il a été dénombré : 13 couples de perdrix et 38 lièvres aux 100 hectares. Ces chiffres sont stagnants pour le lièvre et en augmentation pour la perdrix, grâce aux efforts fournis par les chasseurs de la société du village tout au long de l'hiver avec l'agrainage et la régulation des nuisibles. Le café du matin et les croissants, ainsi que l'apéritif ont été vivement appréciés. Merci donc à ceux qui ont participé bénévolement à cette opération et la société de chasse sera très heureuse de vous retrouver encore plus nombreux en 2021.

LA PÊCHE

En raison du covid 19 la Société de pêche n'a pu organiser aucune manifestation.

CALENDRIER DES FESTIVITES

14 Juillet 2020	La Fête Nationale
01 et 02 Août 2020	Fête locale
11 Novembre 2020	Commémoration de l'Armistice
20 Novembre 2020	Soirée Beaujolais
13 Décembre 2020	Repas des aînés
19 Décembre 2020	Noël des enfants

Les dates vous sont communiquées à titre indicatif, elles seront confirmées par un flash info (covid 19 oblige).

=====

**Le Conseil Municipal vous
souhaite à toutes et à
tous de bonnes vacances**